

TARIFS

Chaque mois votre facture en EHPAD est composée :
- d'un tarif hébergement
- d'un tarif dépendance

❖ TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT

Applicable à compter du 1^{er} avril 2020

75,74 € par jour soit **2 347,94 € / mois** environ

Vos revenus ne sont pas suffisants pour payer en totalité cette somme ?

Notre établissement public **est habilité à 100% à l'aide sociale à l'hébergement (ASH)** du conseil départemental.

Comment ça marche ?

Selon le niveau de revenu, le conseil départemental paiera la différence entre le montant de la facture et la contribution du résident (= 90% de ses ressources) et de ses obligés alimentaires.

Exemple :

- Vous avez plus de 60 ans et 1200 € de retraite. Vous devez reverser à l'EHPAD 90% de vos ressources, soit **1080€**.
- Vous avez 2 enfants : le premier peut contribuer à hauteur de **50€** à votre hébergement, le deuxième à hauteur de **30€** (les sommes dues par vos obligés alimentaires seront déterminées par le Conseil départemental en fonction de leurs revenus)
- Le conseil départemental règlera la différence, soit $2328,72€ - 1080€ - 50€ - 30€ =$
1248,72€

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez réaliser une demande d'ASH auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou de votre mairie qui la transmettront au conseil départemental.

❖ TARIFS JOURNALIERS DEPENDANCE

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce tarif couvre les prestations d'aide et de surveillance nécessaires à la réalisation des actes du quotidien. Il varie selon l'autonomie du résident (GIR).

	Tarif journalier	Montant pris en charge par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) du département	Montant à la charge du résident
GIR 1/2	21,59 €	15,78 €	5,81 €
GIR 3/4	13,70 €	7,89 €	5,81 €
GIR 5/6	5,81 €	0,00 €	5,81 €

Soit un montant de **180,11 €** par mois restant à la charge du résident

Pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale, ce montant est pris en charge par le département.

TOTAL COÛT MENSUEL = 2 528,05 €



Si vous avez moins de 60 ans, votre tarif journalier est unique et s'élève à 94,20 € par jour, soit 2 920,20 € / mois environ.

❖ AUTRES TARIFS

➤ TARIF REPAS INVITE :

Prix unitaire 8.60 Euros

Les repas invités doivent être commandés **48 heures** à l'avance auprès de **l'accueil**

➤ TARIFS SALON DE COIFFURE :

Coupe	gratuit
Shampooing	gratuit
Mise en plis – brushing	gratuit
Permanente	11.00 €
Couleur	11.00 €